

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30
SEPTEMBRE 2016**

Présents : Mmes LEMAIRE, FLAMME, DAUBREGÉ, CONTESSE, NICAISE,
MM. SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, SUEUR, LEMOINE,
DAUBREGÉ.

Pouvoirs : Madame SFREDDO donne pouvoir à monsieur Lucien SERPILLON
Monsieur Georges DREUMONT donne pouvoir à monsieur Nicolas
BOULEAU

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 22 juillet 2016

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, Madame NICAISE fait remarquer qu'un bilan a été établi pour la fête du four à pain mais regrette qu'il n'a pas été fait pour le repas des aînés. Madame FLAMME répond qu'elle le fera lors de la prochaine réunion. Il n'y a pas d'autre d'observation sur le compte rendu, il est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation pour
ajouter deux points à

l'ordre du jour :

- ❖ Désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion du Nord
- ❖ Fonds de concours travaux rue d'Aulnoye

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour délibérer sur ces sujets supplémentaires.

DESAFFILIATION DU SDIS AU CENTRE DE GESTION DU NORD

Madame DURANT lit un courrier émanant du Centre de Gestion du Nord indiquant le souhait du Service Départemental d'Incendie et de Secours de se désaffilier du CDG 59. Conformément aux textes en vigueur, il est nécessaire de consulter préalablement les collectivités affiliées, à l'acceptation de cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de désaffiliation du SDIS au CDG59, à compter du 1^{er} janvier 2017.

FONDS DE CONCOURS TRAVAUX RUE D'AULNOYE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant définitif des travaux supportés par la CAMVS qui s'élève à 97 101,61 €

TTC concernant les trottoirs rue d'Aulnoye. Une légère différence par rapport à l'estimation qui était de 93 600 € TTC s'explique par la dépose de bordures supplémentaires. Monsieur COPPEE rappelle qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres. Monsieur le Maire précise que ce fût un marché à bon de commandes pour faire face à l'urgence.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant définitif des travaux supportés par la CAMVS pour un montant de 97 101,61 € TTC et le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours de 50% de la part nette (déduction faite du FCTVA et des subventions obtenues).

<p style="text-align: center;">INDEMNITE DE CONSEIL DE MESDAMES BRESSAN ET DESMEDT</p>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ depuis le 1^{er} septembre 2016, de madame BRESSAN, comptable de la trésorerie d'Hautmont. Elle est remplacée par madame Nicole DESMEDT (ancien percepteur de Bavay). Madame BRESSAN a été sollicitée à plusieurs reprises afin d'assister aux commissions d'appels d'offres. Celle-ci a décommandé une première fois, la veille et la seconde fois, le jour même. Celle-ci n'est venue que pour une vérification générale des régies. Pour avoir conversé avec d'autres maires, il ressort qu'elle n'ait pas joué son rôle de conseil auprès des collectivités. Depuis le mois d'avril, c'est le flou artistique sur notre compte à la trésorerie, il faut consulter nous-même le site de la Direction Générale des Finances Publiques afin de connaître les écritures passées par la trésorerie.

Après discussions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'émettre un avis défavorable, pour le paiement de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2016 (8/12) de madame BRESSAN.

Madame DESMEDT a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2016 et doit rencontrer tous les maires. Malheureusement, vu la surcharge de travail qu'elle doit gérer, cette entrevue n'a pu encore se faire. Elle présentera sa demande d'indemnité de conseil au cours du mois de décembre 2016. Le conseil Municipal doit délibérer pour lui verser celle-ci. Pour cette année, elle sera de 4/12. Monsieur le Maire fait remarquer que l'on ne peut juger l'intéressée sur une période de quatre mois et propose d'accepter de lui verser cette indemnité.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable, pour le paiement de l'indemnité de conseil de madame DESMEDT.

<p style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT DOSSIER DE SUBVENTION « AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGE ET BOURGS »</p>

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 22 juillet 2016 concernant le dossier de subvention « Aide Départementale Village et Bourgs ». Il précise que les chiffres présentés sur le plan de financement relatif à ce dossier ont subi une augmentation. Cette hausse est le fait de respecter les différentes remarques lors des comités de pilotage (augmentations des surfaces des salles de classes). Monsieur le Maire indique qu'une visite de l'école de Leval a eu lieu le 7 septembre dernier. Celle-ci a permis de confirmer le choix des élus d'avoir changé les surfaces.

Monsieur le Maire de Leval ainsi que le premier adjoint regrettent d'avoir posé des pavés dans la cour de récréation. Ils sont favorables pour le fonctionnement de la chaudière à bois déchiqueté. L'implantation de leur école pose également des soucis, elle est située le long d'une route départementale très fréquentée. L'aspect extérieur de la façade est en bois, ce type de matériel devient gris au fil du temps. La façade de notre projet serait composée de briques et quelques touches de bois avec une toiture en ardoises. Le directeur de l'école se réjouit du projet ainsi que la représentante des parents d'élèves.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 16 novembre 2016. Monsieur le Maire indique qu'une présentation publique aura lieu à la sortie de l'école le 9 décembre 2016 à partir de 17 heures (jour du spectacle organisé pour les enfants par le Comité des Fêtes). La réponse du Conseil Départemental pour cette demande de subvention doit intervenir à la fin du mois de décembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner un avis favorable pour le nouveau plan de financement intégrant la modification des coûts du projet.

MODIFICATION DES STATUTS CAMVS EN MATIERE DE TOURISME

Le Conseil Communautaire du 23 juin 2016 a approuvé la modification des statuts de la CAMVS en matière de tourisme. La compétence « tourisme » est rattachée au bloc de compétences obligatoires du développement économique de la CAMVS. Il faut reprendre les structures ainsi que le personnel existants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver les modifications des nouveaux statuts de la CAMVS.

APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT DU 1^{ER} JUILLET 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la prise de la compétence PLUI » par la CAMVS et » les offices de tourisms ». Nous

allons devoir établir un PLUI avec les 42 communes de la CAMVS. La Commission Locale des Charges Transférées a défini le total des charges de fonctionnement par commune et par poste. Cette ventilation est reprise dans le compte-rendu de la CLECT du 1er juillet 2016. Une participation financière a été calculée par habitant. Pour notre commune, le montant s'élève à 803 € au total. Cette somme sera déduite du montant de notre allocation compensatrice. Il est nécessaire de valider le rapport de la CLECT. Pour les offices de tourisme, nous ne sommes pas concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT du 1^{er} juillet 2016.

MARCHES SOCOTEC ET CEFAQ

Monsieur le Maire précise qu'il est obligatoire d'avoir recours à un prestataire ayant pour mission la coordination de sécurité protection de la santé (sps) pour la réalisation du groupe scolaire. Il faut également recourir à une offre de contrôle technique. Différents devis ont été demandés par monsieur COPPEE. Les moins onéreux sont :

1. SARL Cefaq pour la mission sps pour un montant de 3600 € TTC
2. Socotec pour le contrôle technique pour un montant de 10 152 €TTC

Monsieur COPPEE a précisé que l'Apave avait présenté des propositions mais elles étaient plus élevées. Monsieur Jonathan BOULET, référent de Socotec, assure un très bon suivi du chantier de la mairie.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de retenir les propositions de Cefaq et Socotec pour les missions sps et contrôle technique concernant le chantier du groupe scolaire.

DECISION RELATIVE A L'INTEGRATION DE L'ALSH A LA CAMVS

Une réunion s'est déroulée le 13 septembre dernier avec les services de la CAF et la CAMVS. La CAF désire que les communes de Ferrière la Petite, Colleret et Saint Rémy du Nord intègrent l'ALSH intercommunal de la CAMVS. Le Maire, les Adjoints et madame DAUBREGÉ se sont donc réunis le jour même, afin que madame LEMAIRE relate le contenu de cette réunion. Les communes sont sollicitées pour donner une réponse avant le 29 septembre (date du Conseil Communautaire de la CAMVS). Madame LEMAIRE indique que le contrat Enfance Jeunesse établi entre la CAF du Nord et la CAMVS s'est terminé en décembre 2015. La CAF du Nord demande une dérogation pour établir le nouveau

Contrat Enfance Jeunesse, valable trois ans. En effet, si les accueils de loisirs des communes de Saint-Rémy du Nord, Colleret et Ferrière la Petite étaient gérés par la CAMVS, la Caisse d'Allocations Familiales participerait à hauteur de 55% du reste à charge sur les dépenses correspondantes + la prestation de service + LEA. Madame LEMAIRE regrette d'avoir appris par madame DAYE (CAMVS) que la convention « Loisirs Equitables Accessibles » était facultative. En effet, elle aurait pu continuer à appliquer une modulation des tarifs pour les personnes extérieures. Madame LEMAIRE a fait part de ses inquiétudes en sachant qu'il reste trois centres aérés à organiser avant les prochaines échéances municipales. Une rencontre a eu lieu en mairie, le 23 septembre dernier, avec les services de la CAMVS pour éclaircir des points essentiels. Etaient présents mesdames LEMAIRE, DAUBREGE, FLAMME, DURANT, messieurs SERPILLON, BOULEAU, madame Stéphanie DAYE et Mr Abdahla HANOUN (CAMVS), monsieur Romain FACHE (1^{er} adjoint de la commune de Limont-Fontaine).

Il a été indiqué que la délibération votée en Conseil Communautaire sera donc modifiée si notre commune ne désire pas intégrer ce dispositif (action retirée du nouveau Contrat Enfance jeunesse qui se terminera en 2019). Plusieurs interrogations ont été faites à monsieur Hanoun pour le fonctionnement du centre (recrutement du personnel encadrant, continuité du travail pour le personnel technique, coût financier etc...). Celui-ci ne pouvait nous apporter toutes les réponses pour les dépenses que notre commune aurait à supporter. Il est à noter que les salaires du personnel encadrant de l'ALSH intercommunal sont supérieurs à ceux de notre centre aéré. Il est difficile aujourd'hui d'imaginer la décision de la CLECT (42 élus). Suite au courrier électronique de monsieur HANOUN, un mail a donc été adressé au groupe d'élus de la commune de Saint Rémy du Nord en leur indiquant les points essentiels afin de connaître leur décision pour la transmission au Conseil communautaire de la CAMVS du 29 septembre. En sachant que la validation de la CLECT est impérative, les élus de Saint Rémy du Nord ont fait part de leur désaccord pour intégrer l'ALSH intercommunal. Monsieur le Président de la CAMVS a indiqué en Conseil Communautaire qu'il s'était rapproché de la CAF : il a proposé l'intégration des communes de Colleret et Ferrière la Petite dans le CEJ sans Saint Rémy du Nord. La CAF devra statuer en novembre. Leurs propos sont contradictoires, apparemment, ils voulaient une cohésion territoriale. Monsieur le Maire précise qu'il sera très vigilant en réunion CLECT, lors du transfert de charges de l'ALSH des communes de Colleret et Ferrière la Petite. En conclusion, par manque d'informations et de discussions préalables, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser d'intégrer l'ALSH de la CAMVS.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de refuser l'intégration de notre centre aéré à l'ALSH intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Val de Sambre.

INFORMATIONS DIVERSES :

FSIL : Monsieur le Maire rappelle la notification de refus de cette demande de subvention. Nos services ont donc interpellé le premier Ministre, Patrick Kanner (Ministre de la Ville), quatre sénateurs ainsi que la Sous-Préfecture. Parmi eux, certains sont intervenus auprès du Préfet.

Une demande de rendez-vous auprès de madame la Sous-Préfète avait été faite. Celle-ci a eu lieu au cours du mois de septembre avec monsieur le Maire assisté de madame Laurence LEMAIRE. Lors de cette rencontre, le projet de construction/rénovation du groupe scolaire a été présenté ainsi que l'historique (acquisitions foncières, étude d'accessibilité). Monsieur le Maire lui a fait part de sa déception en indiquant l'oubli du monde rural. Dix-sept dossiers ont été présentés au Préfet mais environ cinq dossiers ont été retenus. Monsieur le Maire a indiqué qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) serait établie en 2017 pour la construction et en 2018 pour la rénovation. Madame la Sous-Préfète a indiqué que les projets « école » seraient prioritaires. Elle a préconisé une nouvelle rencontre avant le dépôt de ce dossier. Elle a constaté que les demandes de subventions de notre collectivité, sur les dix années écoulées, sont raisonnables. Le fonds de soutien à l'investissement (FSIL) va être reconduit en 2017, nous présenterons à nouveau notre projet.

Pour faire suite à la préconisation de madame la Sous-Préfète de se regrouper plutôt que de construire chacun une salle des fêtes, à titre d'exemple, madame LEMAIRE lui a précisé que notre ALSH fonctionnait pour quatre communes au total et que celui-ci occuperait également la nouvelle école.

Formations des Elus : Madame DURANT lit un courrier émanant de la CAMVS pour la formation des élus contre la lutte contre les discriminations. Celles-ci se dérouleraient en trois journées. Après interrogation auprès des membres du Conseil Municipal, aucune personne ne veut suivre cette formation. Madame LEMAIRE indique qu'elle y serait allée si celle-ci avait une durée d'une journée.

Habitation Georges DURY : Un courrier en recommandé avec accusé de réception lui a été envoyé le 7 septembre dernier pour procéder à la taille des haies et des arbres. Sa sœur a appelé en mairie afin de demander un petit délai supplémentaire puisque Georges est parti sur

Fourmies. Monsieur le Maire a rappelé sa sœur le 16 septembre en indiquant que nous allons devoir engager une procédure. Une rencontre a eu lieu avec les services de la DDTM.

Monsieur Luc DUPONT (DDTM) va intervenir et constater les illégalités, notamment, la haie le long de la route départementale, la hauteur de haie le long de la cité Verlaine. Malheureusement, le reste relève du droit privé.

Habitation des époux CHARPENTIER : Un courrier en recommandé avec accusé de réception leur a été envoyé le 1er juillet dernier. Celui-ci préconisait de tailler les haies et de procéder à l'évacuation des déchets entreposés sur plusieurs terrains. Une réponse adressée en recommandé a été réceptionnée en nos services le 21 septembre dernier. Monsieur le Maire le lit au Conseil Municipal.

Ducasse communale : monsieur Nicolas BOULEAU indique le coût de cette manifestation qui s'élève entre 2500 à 3000 € (dépenses cumulées du Comité des Fêtes et de la Commune). Des démarches avaient été effectuées pour une amélioration de la ducasse mais, malheureusement, on n'est pas maître sur son territoire. Il y a une solidarité très importante entre les forains. Il indique qu'une réflexion est menée par le Comité des Fêtes pour remplacer la ducasse par une autre prestation. Monsieur BOULEAU demande l'avis de ses collègues pour le maintien ou non de cette fête foraine. Madame Laurence LEMAIRE indique qu'il faudrait privilégier le développement de la fête du four à pain. Madame FLAMME indique que des interventions telles que fabrication de beurre, jus de pommes pourraient être faites. Elle donnera les renseignements pratiques au Comité des Fêtes.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal indiquent qu'il serait judicieux d'annuler celle-ci.

Ball-Trap : monsieur BOULEAU précise que celui-ci a été organisé par trois associations. Il y a eu une fréquentation excellente et le temps était de la partie. Une réunion de debrief va avoir lieu. Il invite ses collègues à venir l'année prochaine en indiquant que le spectacle est très intéressant. Il dit qu'il y a des participants de haut niveau.

Congrès Maires du Nord : monsieur le Maire indique que ce congrès aura lieu le 6 octobre prochain à Douai. Il y aura des échanges intéressants, ateliers concernant les finances locales etc... Il lit le programme au Conseil Municipal.

Etude des sols : Lors de notre réunion avec le bureau d'Etude et le cabinet TWI (Assistance Maître d'Ouvrage), il nous a été indiqué qu'il serait nécessaire de procéder à une étude de sols pour le projet de notre groupe scolaire. Des devis vont donc être sollicités pour cette mission, il

faut se baser sur une dépense équivalente à 6000 € environ. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour lui donner l'autorisation d'engager la dépense à l'appui de la meilleure offre. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Droit de préemption urbain :

Une déclaration a été transmise par Maître DUPAS François-Régis de Bavay concernant une maison d'habitation située 41 rue Jean Messenger, appartenant à Madame MERIAUX Louise vendue à Monsieur et Madame CHTIOUI Kaireddine, domiciliés 21 immeuble Lebrun avenue François Mitterrand à Maubeuge (nord), pour la somme de 87 000 €.

Une deuxième a été transmise par Maître GILLET Marc de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 91 rue d'Hautmont, appartenant à Monsieur WUIOT Jean-Michel et à Madame JEU Nadine, vendue à Monsieur et Madame ABDALLAG Mickaël, domiciliés 51 rue Emile Brasselet à Leval (nord), pour la somme de 200 000€.

Garderie : madame LEMAIRE indique que 10 enfants fréquentent la garderie le matin, par contre la fréquentation du soir varie entre 1 ou 2 enfants. Cette prestation est onéreuse pour la commune mais Sabrina POLVENT (ATSEM) repart à 16 h 45 lorsqu'il n'y a pas d'enfants à la garderie, le soir. Monsieur le Maire propose de maintenir le service de la garderie du soir jusqu'aux prochaines vacances et de revoir le tarif de facturation.

QUESTIONS DIVERSES

♣ **Madame FLAMME** indique que le voyage des aînés s'est déroulé le 24 septembre dernier. Il y a eu 51 participants, cela s'est bien passé. Elle en profite également pour signaler que ceux-ci ont remercié la commune d'avoir maintenu l'inflation des taux d'imposition à 1%. Elle a été interrogée concernant le danger lorsque les enfants empruntent le trottoir devant chez monsieur DURY (la réponse figure donc dans les informations ci-dessus). On l'a questionné également pour les illuminations de Noël. Monsieur BOULEAU répond qu'une étude a été faite à ce sujet mais, vu les coûts, il faut faire des choix si l'on ne veut pas augmenter les taxes communales. Une demande a été faite à madame Flamme pour apposer un miroir de sécurité à l'habitation sise, 84 rue Germain Huftier. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas l'endroit le plus dangereux de la rue. Cette compétence est gérée par les services de la CAMVS. Elle prend en charge 50% du coût du matériel et

le solde est facturé à la commune. De plus, il s'agit d'une route départementale, il y a des conditions à respecter. Monsieur COPPEE va vérifier cette information.

♣ **Madame NICAISE** indique qu'une plaque d'égout s'est affaissée au niveau du rond-point. Monsieur le Maire lui indique qu'un arrêté de circulation a été établi et que l'intervention est prévue lundi prochain.

♣ **Monsieur LEMOINE** remercie messieurs SUEUR et BOULEAU pour la sonorisation lors de la réunion OMS qui a eu lieu mercredi dernier. Il sollicite le Comité des Fêtes et le Comité des Aînés afin qu'ils lui donnent le planning d'occupation des salles afin d'établir celui des associations. Il indique que les gérants de la brasserie « Au P'tit Gourmand » souhaitent obtenir un rendez-vous avec monsieur le Maire pour la création d'une union commerçante et artisanale. Monsieur le Maire relate que l'intéressé vient régulièrement en mairie et, qu'à ce jour, aucun rendez-vous n'a été sollicité. Le Tennis de table sollicite la commune pour la pose d'une serrure au local de stockage des tables. Monsieur COPPEE va planifier cette intervention. Il est également demandé une autorisation pour l'implantation d'un réfrigérateur afin de vendre des boissons dans leur local. Monsieur le Monsieur le Maire dit qu'une autorisation de débit de boissons sera établie pour la durée de la saison du club, sauf pour les boissons alcoolisées.

Il n'y a plus de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.